

N/REF : 17/03/2025 9H09 C:000053 I:11717
V/REF : AC/C15058
V/Email reçu le Lundi 17/03/2025 a 9H09

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

IMMEUBLE : LA CHEMINERIE -CHMI
15 RUE DES CARLETS
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 24 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006-Lot10 St-Malo

LOCALISATION : ALLEE 15 CARLETS - M HERVE 06 49 38 45 26
LOGEMENT N° 125459, PORTE N°204, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : REPARATION RADIATEUR

Donneur d'ordre : Mme A CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 21/03

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DU RADIATEUR

CONSTAT : TETE MANUELLE MISE SUR LE SECHE SERVIETTE, LA LOCATAIRE

PRÉFÈRE UNE TETE THERMOSTATIQUE DANS LA SALLE DE BAIN

FOURNITURE ET POSE TETE THERMOSTATIQUE SUR LE SECHE SERVIETTE

FOURNITURE ET POSE TETE SIMPLE DANS LA CUISINE POUR AVOIR UN CIRCUIT

OUVERT POUR ÉVITER QUE LE CIRCULATEUR CHAUFFAGE CASSE

CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ

CONTRÔLE - BON ECOULEMENT

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 21/03/25 a 15H00 Mme A CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	PBL145-FP.Rob.radiateur non thermost.	1	40,00	40,00
1,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	1	70,00	70,00
TOTAL H.T.				110,00
T.V.A. a 10,00%				11,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>121,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.